

Dernière mise à jour : 17 novembre 2025

### Conditions générales d'emballage souple :

1. **Introduction** Les présentes Conditions générales (« Conditions ») régissent la vente de produits et services (« Produits ») fournis par Rootree Inc. (« Société ») à ses clients (« Client »). En passant une commande, le Client accepte l'intégralité de ces Conditions. Toute modification des présentes Conditions doit être convenue par écrit par les deux parties.
2. **Devis et commandes** 2.1. Tous les devis émis par la Société sont valables pour une période de trente (30) jours, sauf indication contraire. 2.2. Les commandes deviennent contraignantes une fois acceptées par écrit par le Client. 2.3. La Société se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande à sa discrétion.
3. **Produits personnalisés** 3.1. Le Client reconnaît qu'il s'agit d'une commande personnalisée et qu'elle ne peut être annulée une fois approuvée. 3.2. Le Client confirme avoir pris connaissance de tous les aspects de sa commande et les avoir approuvés avant la production, y compris, sans s'y limiter : l'ensemble des dimensions, des soufflets, des fermetures éclair, des encoches de déchirure, des trous de suspension, des lignes de scellage et toute autre caractéristique demandée par le Client (illustrations, texte, contenu, logos). 3.3. La Société n'est pas responsable des erreurs présentes dans les conceptions ou spécifications approuvées par le Client.
4. **Illustrations et contenu** 4.1. Rootree n'est pas responsable de la vérification du contenu pour l'orthographe ou d'autres erreurs. 4.2. Il incombe au Client de s'assurer qu'il est satisfait des couleurs avant la production. 4.3. Des épreuves physiques sur film peuvent être fournies sur demande, après approbation par le client, et moyennant un supplément, en plus des épreuves en format PDF. 4.4. Les commandes sont soumises aux Tolérances relatives aux illustrations, à la production et à la fabrication, disponibles [ici](#) ou [ici](#). 4.5. Le Client doit signer et approuver les épreuves de production et les bons de commande avant le traitement de la commande. 4.6. La première série d'épreuves PDF est fournie sans frais. Si des modifications aux illustrations sont nécessaires, celles-ci seront facturées à un taux horaire (voir *Annexe A* pour plus d'informations). 4.7. Il incombe au Client de vérifier soigneusement toutes les modifications et/ou ajustements effectués par Rootree afin de détecter toute erreur.
5. **Épreuves et production** 5.1. Les couleurs affichées sur écran peuvent différer de celles imprimées. La Société décline toute responsabilité en cas de problèmes causés par de telles variations de couleur. 5.2. 5.2. En raison de la nature de la production commerciale de sachets, certaines variations de couleur peuvent se produire lors du scellage thermique et du façonnage. Ces changements sont indépendants de notre volonté et sont considérés comme acceptables au regard des normes de l'industrie.
6. **Approbation de commande** Les approbations de commande sont considérées comme reçues lorsque les éléments suivants ont été reçus par la Société : 1. Bon de commande signé; 2. Illustrations signées et approuvées; 3. Toutacompte requis conformément aux conditions de paiement du Client; 4. Tout solde impayé réglé.
7. **Tarification** 7.1. Les prix sont sujets à modification sans préavis, sauf indication expresse dans un devis ou un accord contraignant. 7.2. Les prix n'incluent pas les taxes, droits ou frais de livraison, lesquels sont à la charge du Client sauf indication contraire.

8. **Autres frais** 8.1. Les frais de conception doivent être payés à l'avance, avant la préparation à la production. 8.2. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les épreuves physiques servant à l'appariement des couleurs du Client. 8.3. Tous les paiements par carte de crédit sont soumis à des frais de commodité (voir *Annexe A* pour plus d'informations). 8.4. Tout solde en souffrance entraînera des frais mensuels (voir *Annexe A* pour plus d'informations). 8.5. Si un compte demeure impayé pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours, il sera mis en attente jusqu'à ce que le solde soit réglé.
9. **Modalités de paiement** 9.1. Les modalités de paiement sont celles précisées dans la facture ou le contrat de vente. 9.2. Les retards de paiement peuvent entraîner des frais d'intérêt mensuels (voir *Annexe A* pour plus d'informations). 9.3. La Société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les livraisons en cas de retard de paiement. 9.4. Toute commande de 2 000,00 \$ ou moins doit être payée en totalité avant la production, sauf indication contraire dans les conditions du Client. 9.5. Un acompte de 50 % est requis pour toute commande de plus de 2 000,00 \$. Le solde est dû avant la livraison, sauf indication contraire dans les conditions du Client. 9.6. Une fois la production commencée, les acomptes ne sont pas remboursables. Si la production n'a pas commencé, les acomptes peuvent être remboursés, déduction faite des frais engagés par la Société. 9.7. Dans les cas où des frais de service urgent sont versés et que les délais ne sont pas respectés, la Société remboursera les frais d'urgence, mais décline toute responsabilité pour les autres délais susceptibles d'être affectés. 9.8. Si un délai urgent est demandé mais que les frais correspondants ne sont pas payés, la Société décline toute responsabilité en cas de pertes ou de dépenses encourues par le Client. 9.9. La Société se réserve le droit de modifier ces conditions en fonction des conditions du marché ou de l'utilisation prévue de l'emballage.
10. **Livraison et délais** 10.1. Les dates de livraison sont des estimations et non des garanties. La Société décline toute responsabilité en cas de retard dû à des circonstances imprévues, y compris, sans toutefois s'y limiter, les catastrophes naturelles, les problèmes de transport ou les retards des fournisseurs. 10.2. Le Client doit inspecter les produits dès leur réception et informer la Société de toute divergence dans un délai de quatorze (14) jours. 10.3. Les taxes applicables, ainsi que les frais de livraison et de manutention, sont en sus et seront portés sur la facture finale. 10.4. Les produits sont emballés dans des boîtes standard de marque Rootree avec doublure de boîte. 10.5. Le délai de livraison standard est de deux à trois (2-3) semaines à partir de l'approbation de la commande, plus le délai d'expédition. 10.6. Toutes les commandes sont FOB usine Rootree : #1-5295 John Lucas Drive, Burlington, ON L7L 6A8.
11. **Livraison et quantités** 11.1. Après confirmation d'une commande, le Client est tenu d'accepter les marchandises lorsqu'elles sont prêtes à être livrées par la Société, que des délais aient été fournis ou non. 11.2. 11.2. Lorsque la Société accepte de livrer les marchandises à un endroit choisi par le Client, ce dernier doit prévoir le déchargement des marchandises ou rembourser à la Société les frais liés à ce déchargement. 11.3. Si le Client ne prend pas livraison dans le délai convenu, la Société se réserve le droit de facturer tous frais supplémentaires liés à l'expédition, à l'entreposage ou à la réintégration des produits. 11.4. Lorsque des marchandises sont fabriquées selon les spécifications du Client, il est entendu que la quantité livrée peut varier par rapport à la quantité commandée. (Voir *Annexe B* pour plus d'informations). 11.5. La Société

décline toute responsabilité en matière de livraison lorsque le Client organise lui-même le transport des produits finis. 10.6. Les commandes doivent être récupérées dans un délai de deux (2) semaines après leur achèvement, faute de quoi des frais d'entreposage peuvent s'appliquer.

12. **Quantités et excédents** 12.1. La Société est spécialisée dans la fabrication d'emballages personnalisés utilisant divers matériaux et procédés. Bien que nous nous efforçons de minimiser les déchets, nos méthodes de fabrication peuvent entraîner la production de quantités inférieures ou supérieures à celles initialement commandées. 12.2. Toutes les commandes sont sujettes à un excédent facturable. Le montant potentiel de l'excédent varie selon la commande. Les commandes/conceptions de 1 000 (mille) unités ou plus sont sujettes à des dépassements ou sous-réceptions de 10 % à 15 %. Des exceptions peuvent s'appliquer lorsque la quantité d'une commande/conception est inférieure à 1 000 (mille) unités ou dans des circonstances particulières; elles seront alors communiquées et clairement indiquées sur le bon de commande en fonction des détails propres à la commande (voir *Annexe B* pour plus d'informations). 12.3. La facture finale reflétera la quantité réellement livrée, incluant tout dépassement applicable.
13. **Produits emballés** 13.1. La Société décline toute responsabilité liée aux articles emballés dans les emballages fabriqués par la Société. 13.2. Aucune garantie n'est fournie quant à l'adéquation des biens à l'usage prévu par le Client, et celui-ci doit s'assurer lui-même de leur adéquation à toute fin pour laquelle ils sont destinés.
14. **Conditions d'exportation** 14.1. Les « Incoterms » sont des définitions des termes de transport et de commerce publiées par la Chambre de commerce internationale (CCI) afin d'assurer la clarté et la cohérence des accords commerciaux internationaux, en vigueur à la date de publication des présentes Conditions. 14.2. Le Client est tenu de se conformer à toute législation ou réglementation régissant l'importation des marchandises dans le pays de destination et de régler tout droit de douane y afférent.
15. **Garantie et responsabilité** 15.1. La Société garantit que ses produits seront conformes aux spécifications convenues au moment de la livraison. 15.2. La responsabilité de la Société est limitée à la réparation ou au remplacement des produits défectueux, à sa discrétion. 15.3. La Société n'est pas responsable des dommages indirects, accessoires ou consécutifs découlant de l'utilisation de ses produits.
16. **Réclamations** 16.1. Les réclamations concernant un défaut présumé de la qualité des marchandises livrées doivent être formulées par écrit dans les quatorze (14) jours suivant la livraison ou si elles sont liées au transport des marchandises. 16.2. La limite de toute réclamation contre la Société est le montant facturé, et aucune réclamation pour perte indirecte ne pourra être exigée de la Société.
17. **Brevets et marques** 17.1. Aucune déclaration, garantie ou indemnité n'est donnée par la Société quant au fait que les marchandises ne violent aucun brevet, marque de commerce, dessin enregistré ou autre droit de propriété industrielle. 17.2. Si les marchandises doivent être fabriquées ou conçues par la Société conformément à une spécification soumise par le Client, ce dernier doit indemniser la Société contre tous dommages, coûts et dépenses engagés par la Société en lien avec toute réclamation pour violation de brevet, droit d'auteur, dessin, marque ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, découlant de l'utilisation par la Société de la spécification du Client.

18. **Propriété intellectuelle** 18.1. Toute propriété intellectuelle spécifique à notre fabrication, y compris, sans s'y limiter, les conceptions, marques de commerce et droits d'auteur, demeure la propriété de la Société sauf accord écrit contraire. 18.2. Le Client garantit que tout matériel fourni à la Société pour des commandes personnalisées ne viole pas les droits de tiers.
19. **Confidentialité** 19.1. Les deux parties conviennent de maintenir la confidentialité des informations propriétaires et non publiques partagées au cours de leur relation d'affaires. 19.2. Rootree se réserve le droit d'utiliser les projets du Client comme études de cas après la production du produit. 19.3. Le Client autorise la Société et ses affiliés à utiliser les sacs imprimés et personnalisés comme échantillons de production lors de salons commerciaux et consent à ce que la Société présente ses sachets personnalisés dans sa publicité et ses publications, y compris, sans s'y limiter, sur les réseaux sociaux, dans le marketing public, les imprimés et les sites Web, afin de démontrer ses capacités de fabrication. Toute objection à cette condition doit être soumise formellement sur papier à en-tête de l'entreprise, avec un délai suffisant pour que la Société puisse y remédier.
20. **Matériaux** 20.1. Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) : Les PFAS sont des produits chimiques synthétiques qui améliorent la résistance à la graisse, à l'eau et aux taches. En raison de préoccupations environnementales et sanitaires – puisque les PFAS se dégradent difficilement – Rootree s'engage à offrir des emballages sans PFAS pour des options plus sûres et durables. À notre connaissance, nos films ne contiennent pas de PFAS ajoutés intentionnellement. 20.2. PCR et PIR : Afin de soutenir la durabilité, nous pouvons incorporer des matériaux recyclés post-consommation (PCR) et post-industriels (PIR) dans nos emballages à la demande du Client. Toutefois, la disponibilité peut varier en raison des fluctuations de la chaîne d'approvisionnement. Ces matériaux étant recyclés, de légères variations de couleur ou des traces de gel peuvent apparaître, mais ces incohérences naturelles n'affectent pas la qualité ou la fonctionnalité. Malgré ces variations, nous restons déterminés à réduire les déchets et à soutenir une économie circulaire. 20.3. Conformité REACH : Nos produits ne contiennent pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) au-delà du seuil de 0,1 %, conformément à la réglementation européenne REACH. 20.4. Matériaux compostables : La plupart des sous-composants de nos matériaux compostables sont individuellement certifiés TUV pour le compostage domestique. Toutefois, Rootree ne peut garantir que le produit final sera composté, mais uniquement qu'il respecte les normes de compostabilité domestique pour chaque des matériaux utilisés. 20.5. Papier kraft : L'apparence et la texture du papier kraft peuvent varier d'un lot à l'autre en raison de la disponibilité des ressources naturelles et des procédés de fabrication. 20.6. Soufflets insérés : Nous utilisons des matériaux compatibles provenant de chutes d'autres productions afin de réduire les déchets de fabrication. En conséquence, certains soufflets peuvent présenter diverses lignes de repérage à la base.
21. **Durée de conservation et conditions d'entreposage** 21.1. Les matériaux compostables utilisés dans les emballages souples ont généralement une durée de conservation d'environ six (6) mois. Cette durée peut varier considérablement selon les conditions d'entreposage, notamment l'exposition aux variations de température, à l'humidité et à la lumière directe du soleil, qui peuvent toutes accélérer la dégradation du matériau. Afin de préserver l'intégrité du produit, les matériaux doivent être entreposés dans un

endroit frais, sec et à l'abri de la lumière. 21.2. Tous les matériaux d'emballage souples peuvent être affectés négativement par un entreposage inadéquat. L'Entreprise ne peut être tenue responsable des défaillances d'emballage résultant de conditions d'entreposage qui ne respectent pas les directives indiquées ci-dessus.

22. **Force majeure** La Société n'est pas responsable de l'inexécution de ses obligations en raison d'événements échappant à son contrôle raisonnable, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les grèves ou les actions gouvernementales.
23. **Droit applicable et règlement des différends** 22.1. Les présentes Conditions sont régies par les lois du Canada. 22.2. Tout différend doit être résolu par la négociation, la médiation ou l'arbitrage avant toute poursuite judiciaire.
24. **Modifications** La Société se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment.
25. **Dispositions diverses** 24.1. Si une disposition des présentes Conditions est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur. 24.2. Les présentes Conditions constituent l'intégralité de l'accord entre la Société et le Client.
26. **Coordonnées** Pour toute question ou préoccupation concernant les présentes Conditions, veuillez contacter : Rootree Inc., #1-5295 John Lucas Drive, Burlington, Ontario Canada, 905-336-7875, [hello@rootree.ca](mailto:hello@rootree.ca)

**ANNEXE A**  
**Barème des frais**

**Illustrations et contenu**

La première série d'épreuves PDF est fournie sans frais. Si des modifications aux illustrations sont nécessaires, ces modifications seront facturées à 150 \$/heure et incluses dans la facture finale.

**Autres frais**

Tous les paiements par carte de crédit sont soumis à des frais de commodité de 2,4 %.

Tout solde impayé entraînera des frais d'intérêt de 2 % par mois.

**Modalités de paiement (sauf indication contraire dans les conditions du Client)**

Les retards de paiement peuvent entraîner des intérêts au taux de 2 % par mois ou au maximum permis par la loi.

Toute commande de 2 000 \$ ou moins doit être payée en totalité avant la production.

Un acompte de 50 % est requis pour toute commande de plus de 2 000 \$. Le solde est dû avant la livraison.

**ANNEXE B**  
**Excédents**

<b>SYSTÈME D'EXCÉDENTS DE SACHETS</b>			
	<b>Quantité totale commandée</b>	<b>Minimum par design</b>	<b>Excédent maximum</b>
Toutes tailles – Tous les matériaux	1 – 999 « Prototypes »	100	85 %
	1000+	499 ou moins	75 %
		500-999	25 %
		1000+	10 %
Production collective	500+	500	25 %

\* certaines exceptions peuvent s'appliquer – voir le tableau ci-dessous pour les exceptions liées aux formats

<b>SYSTÈME D'EXCÉDENTS DE SACHETS</b>			
	<b>Quantité totale commandée</b>	<b>Minimum par design</b>	<b>Excédent maximum</b>
SUP70, SUP100, SUP150, SUP200 – Tous les matériaux	1 – 999 “Prototypes”	100	90 %
	1000+	499 ou moins	80 %
		500-999	30 %
		1000+	15 %
Production collective	500+	500	30 %